

Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : CSE et Entreprise - INTER

Informations pratiques :		
Durée : 1 jour soit 7heures	Prix : /	Référence S11
Nombre de participant : 4- - 12	Pré-requis : Savoir lire et écrire la langue française	

Toutes les entreprises sont-elles visées ?

Seulement, **les entreprises de plus de 11 salariés** sont concernées (Article L2314-1).

Public :

- **Référent CSE** en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes désigné par le Comité Social et économique parmi ses membres
- **Référent ENTREPRISE** chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Objectifs :

- Appréhender le cadre règlementaire et législatif en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Comprendre les différents types de harcèlement sexuel et agissements sexistes ainsi que leurs impacts.
- Identifier les missions du référent ENTREPRISE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Identifier les missions du référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
- Intégrer la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans une démarche globale de prévention.

Programme :

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux
- Qui doit faire quoi ?
- Réagir à une situation de harcèlement sexuel.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de fin de formation :

- Attestation de fin de formation

Moyens pédagogiques :

Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) - Ordinateur et vidéoprojecteur - Un tableau